

République Algérienne Démocratique et Populaire



DIRECTION DE L'ADMINISTRATION LOCALE

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE DU MARCHE

AVIS

D'ATTRIBUTION PROVISOIRE DU MARCHE

N° d'identification statistique 099120019001047

Conformément aux dispositions de l'article 46 de la loi n° 23-12 du 5 août 2023, qui fixe les règles générales relatives aux marchés publics, et en application des dispositions des articles 65 et 82 du décret présidentiel n° 15/247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, le directeur de l'administration locale de la Wilaya de Saida informe tous les soumissionnaires ayant participé à l'avis d'appel d'offre national ouvert avec exigence minimales paru aux quotidiens nationaux: " EL Clasico " et "Réflexion" en date du 21/10/2025 relatif à LA REALISATION D'UN SIEGE APC COMMUNE DE SAIDA EN DEUX LOT SEPARÉ, LOT N°01 : INFRASTRUCTURE - LOT N°02 : SUPERSTRUCTURE et après la réunion de la commission de jugement des offres techniques et financières , à attribué provisoirement à l'entreprise comme suit :

Projet	Entreprise	Montant Propose	Montant après correction	Délais	Nombre de points obtenus	Obs
LA REALISATION D'UN SIEGE APC COMMUNE DE SAIDA EN DEUX LOT SEPARÉ LOT N°01 : INFRASTRUCTURE LOT N°02 : SUPERSTRUCTURE	EURL HAMR M BATIMENT ET CHARPENTE Nif : 002348016369987	Lot N°01 95 831 785,28 DA	Lot N°01 104 164 984,00 DA	06 Mois	109,00	offre moins disant
		Lot N°02 359 668 983,88 DA	Lot N°02 390 944 547,70 DA	18 Mois	104,00	

Les soumissionnaires désirant prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leur offres technique et financières peuvent rapprocher de la Direction de l'Administration Locale – bureau des marchés public dans un délai de trois (03) jours à compter de la date de la première publication du présent avis d'attribution.

Tout participant conteste ce choix, à le droit de présenter un recoure à monsieur le président de la commission des marches public de la Wilaya dans un délai de dix (10) jours à partir de la première parution dans les journaux.